

## L'autopartage en France : un marché en croissance qui peut constituer un levier majeur de la décarbonation des transports

L'Association des Acteurs de l'Autopartage, en partenariat avec le Laboratoire Aménagement Economie Transport (LAET) et avec le soutien de l'ADEME, présente **les résultats du Baromètre national 2023 de l'Autopartage**. Réalisé à partir des données des 26 opérateurs<sup>1</sup> présents en France, le baromètre dresse un panorama de l'offre de services d'autopartage auprès des particuliers et des entreprises sur le territoire national ainsi que de son évolution. De cette façon, l'autopartage c'est :

- **460 000 usagers actifs en France, en progression de +43% au 1er janvier 2023** répartis sur l'ensemble des métropoles, mais également dans les territoires péri-urbains et ruraux ;
- **926 communes desservies par l'autopartage au 1er janvier 2023 qui réunissent 27 millions d'habitants**, qui reflète une offre qui se consolide dans les métropoles et s'étend dans 186 nouvelles communes ;
- **Jusqu'à 19 000 km par voiture<sup>2</sup> reportés tous les ans sur les transports publics, le train, le vélo et la marche**, ce qui fait de l'autopartage un des leviers majeurs de la décarbonation des transports.

**L'Association des Acteurs de l'Autopartage appelle de ses vœux un plan national autopartage pour participer pleinement aux objectifs de décarbonation des transports** comprenant les mesures suivantes :

- **Inciter à l'autopartage en créant un « bonus autopartage » de 100€** financé par les CEE pour renforcer sa visibilité et sa notoriété auprès des Français ;
- **Elargir la prime à la conversion à l'autopartage** pour favoriser la démotorisation et la multimodalité ;
- **Accompagner les entreprises vers l'électrification des flottes** en comptabilisant l'autopartage dans leurs obligations de verdissement des flottes ;
- **Consacrer 1% du stationnement en voirie** aux véhicules en autopartage.

## L'autopartage : un nouvel usage de la voiture avec l'objectif de décarbonation des transports

L'autopartage est une solution économique et pratique destinée aux Français ayant un besoin régulier ou ponctuel d'une voiture :

- L'autopartage est **un service pratique** qui offre à ses utilisateurs des véhicules en libre-service **avec une tarification adaptée aux courts et aux longs trajets**. Ainsi, la moitié des trajets de l'autopartage en boucle dure moins de 4h<sup>2</sup>, pour permettre par exemple l'accompagnement d'enfants, un déplacement professionnel ou des achats.
- L'autopartage est **un accélérateur de la démotorisation** : En proposant une solution simple et accessible pour les trajets nécessitant une voiture, l'autopartage permet à ses utilisateurs de remplacer leur véhicule personnel. En effet, **chaque voiture d'autopartage "en boucle" remplace 5 à 8 voitures privées<sup>2</sup>**.
- L'autopartage est **un accélérateur de la multimodalité** : Les utilisateurs d'autopartage ont d'avantage recours **aux transports publics (+18%), au train (+29%), au vélo (+22%) et à la marche (+38%)<sup>2</sup>**.
- L'autopartage est **une solution économique** pour ne payer une voiture que lorsque nécessaire et **répond ainsi à l'une des problématiques de pouvoir d'achat des français**. La motivation économique est d'ailleurs à l'origine de plus de 80% des inscrits aux services d'autopartage<sup>2</sup>.

**Contact presse** : Nicolas FRASIE, 06 09 24 00 62

(1) Les opérateurs participants sont : Citiz (12), Clem', Communauto, Free2Move / ShareNow, Getaround, Leo&Go, Iodines, Marguerite, Mobilize Share, Modulauto, Optymo, Otolis, Ubeeqo, Yélobobile, Zity by Mobilize. Bolt Drive et Sharry by Wesk n'ont pas été intégré au baromètre.

(2) Enquête Nationale sur l'Autopartage, 2022, ADEME. Le report modal et l'impact sur la démotorisation varie selon le type d'autopartage.